



# Restauration Scolaire - Garderie Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Année scolaire 2020-2021

## PROTOCOLE SANITAIRE - 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans les espaces clos, nos salles de restauration scolaire, nos salles de garderie ainsi que celles de l'accueil de loisirs, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des enfants. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les gestes barrières rappelés par le protocole scolaire, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique sera envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains sera réalisé, à minima :

- en arrivant en garderie ou au centre de loisirs.
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- au retour de chaque déplacement

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

### Le port du masque

#### **Pour les personnels :**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des enfants et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

#### **Pour les enfants :**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les maternels, le port du masque est à proscrire ;
- pour les élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ ;
- pour les collégiens et enfants de 11 ans et plus, dans le cadre de l'accueil de loisirs, le port du masque est obligatoire lors des déplacements et chaque fois que la distanciation sociale ne pourra être respectée.

### La ventilation et nettoyage des salles communales

L'aération des locaux sera faite de manière très fréquente et durera au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles seront aérées le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, pendant le repas du midi pour l'accueil de loisirs et pendant le nettoyage des locaux.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

## **Circulation des enfants au sein des bâtiments**

La limitation du brassage entre groupes d'enfants n'est pas obligatoire. Toutefois, nous organiserons le déroulement des temps périscolaires et extrascolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

## **Organisation du service Cantine**

Afin d'organiser au mieux les différents services, merci de réserver ou annuler les repas, la veille avant 11h.

Le service du pain et d'eau sera effectué par l'animateur de service de cantine.

## **Entrées et sorties en garderie**

Les enfants seront déposés à la garderie le matin, et/ou récupérés le soir seulement après avoir sonné à l'entrée du bâtiment, rue des Ardoisières. Un animateur viendra vous ouvrir. Ouverture de la garderie du matin : 7h30 / Fermeture de la garderie le soir : 18h30.

Pour la garderie de La Providence, l'animatrice accueillera votre enfant à la porte d'entrée. L'animateur accueillera ou remettra l'enfant à son responsable, sans que ce dernier ne rentre dans l'enceinte des différents accueils.

Un marquage au sol est présent afin de guider les familles et permettre une distanciation sociale.

Le parking personnel ne doit en aucun cas être utilisé par les familles.

### **Informations complémentaires**

Concernant les restaurants scolaires, les garderies scolaires ou l'accueil de loisirs :

Service enfance : 02-99-72-66-93 / 06-42-73-84-95

[enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr](mailto:enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr)